



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté**

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1,
8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 10.1

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 21h30

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 2.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 3.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.2.1), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.3), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMALLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.3) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon-le-Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 2.1) **Dannemarie-sur-Crète :** Gérard GALLIOT **Ecole-Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT **Marchaux :** Bernard BECOULET **Miserey-Salines :** Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (jusqu'au rapport 2.3) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.3), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.3) **Osselle :** Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT jusqu'au rapport 2.3) **Pelousey :** Catherine BARTHELET **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par A. GROSJEAN jusqu'au rapport 1.1.1 et présent à partir du rapport 1.1.2).

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessous :** Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Hayate AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crète :** Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** Yves GUYEN **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT **Nancray :** Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT **Serre-les-Sapins :** Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT **Vorge-les-Pins :** Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, P. BONNET, M. BULTOT, YM. DAHOUI, F. FELLMANN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 2.3), JP. GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.2), V. HINCELIN, S. JEANNIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.1), P. CHANEY, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, M. FELT, G. VALLET (à partir du rapport 3.1), D. ROLET, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JY. PRALON.

Mandataires : J. CANAL, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, F. MONNEUR, JC. ROY, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.3), P. CONTOZ (à partir du rapport 2.2), C. TISSIER, MN. SCHOELLER, S. WANLIN, E. SASSARD, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.1), A. KOELLER, C. MAGIN-FEYSOT (à partir du rapport du rapport 3.1), B. BECOULET, D. JOLY, JM. CAYUELA (à partir du rapport 3.1), JP. MARTIN, C. BARTHELET, JM. FAIVRE, N. WEINMAN.

Délibération n°2010/001254

Rapport n°1.1.1 - Décision Modificative 2010 n°3

Décision Modificative 2010 n°3

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2010 adoptant le Budget Primitif 2010, il est proposé ci-dessous des modifications de crédits au titre de la Décision Modificative n°3.

La Décision Modificative n°3 intègre essentiellement :

- les écritures comptables liées à la constitution d'une provision, dès 2010, sur le budget annexe CRR pour le financement des investissements du parc instrumental et de matériels du nouveau CRR,
- des régularisations comptables équilibrées sur l'ensemble des budgets,
- des minérations de recettes pour le budget principal en matière de FCTVA et FDPTP,
- des ajustements de prévisions budgétaires sur le Budget Zone d'activités du Noret en matière notamment de réalisation des ventes des parcelles de cette zone.

Après les votes des Décision Modificatives n°1 et 2 diminuant le recours à l'emprunt prévu au Budget Primitif 2010 de 2,9 M€, la Décision Modificative n°3 conduit, toutes opérations comprises, à une augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt consolidé (tous budgets confondus) de 180 149,48 € et atteint 14 662 214,02 € soit, dans le respect de l'autonomie des budgets annexes :

- Budget principal (hors opération emprunts revolving) : + 175 764,27 €
- Budget annexe Zone du Noret (hors opération emprunts revolving) : + 4 385,21 €

Dans la continuité de la mise en place en 2007 d'une politique budgétaire maîtrisée par le Grand Besançon, le Budget Primitif 2010 et le PPIF 2010/2014 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et d'une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

La Décision Modificative n°3 comporte uniquement des régularisations comptables et des opérations financières spécifiques. Elle n'est pas construite sur de nouvelles demandes budgétaires des compétences.

I. Budget principal

A/ Opérations financières impactant le Budget 2010 et le PPIF 2010/2014

1. Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) a pour objectif de mettre en œuvre une péréquation fiscale horizontale à l'échelle du département. En application de la loi n°75-678 du 29 juillet 1975, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle est alimenté à titre obligatoire par la taxe professionnelle d'établissements dits exceptionnels.

La gestion du FDPTP relève des Conseils Généraux qui procèdent à sa répartition au profit des collectivités bénéficiaires, à savoir :

- les communes dites « concernées » par la présence de tels établissements,
- les collectivités dites « défavorisées ».

Le maintien des critères retenus par le Conseil Général du Doubs s'est traduit par une diminution régulière du montant attribué au Grand Besançon (cf. graphique ci-dessous).

Année	Montant FDPTP	Evolution %
2006	2 237 350,00 €	
2007	2 051 604,20 €	-8,30%
2008	2 069 154,80 €	0,86%
2009	1 977 121,53 €	-4,45%
2010	1 922 980,60 €	-2,74%

Le FDPTP notifié au titre de l'année 2010 à la CAGB s'élève à 1 922 980 €, soit un écart de - 54 140 € par rapport à la prévision budgétaire et une baisse de - 2,74 % par rapport à la recette encaissée en 2009.

Par ailleurs, il convient également de régulariser une attribution du FDPTP alimentée par les grandes surfaces de commerces de détails et répartie par les services de l'Etat. La Préfecture a notifié un versement au Grand Besançon d'une somme de 12 474 € correspondant à l'écrêtement des établissements SA les Belles Ouvrières, SA Vanedric (Saint-Vit) et Super U (Devecey).

Il est donc proposé de revoir à la baisse pour la somme de ces montants la recette de fonctionnement inscrite au budget primitif à l'article 74832 : - **41 666 €** (- 54 140 € + 12 474 €)

Recettes de fonctionnement : - 41 666 €

2. Régularisation du FCTVA

Il convient de reverser du FCTVA perçu à tort au titre des exercices 2003 et 2004 sur les locaux de la Maison des Microtechniques. En effet les dépenses relatives à la pépinière d'entreprises de la Maison des Microtechniques, qui font l'objet d'une délégation de service public, ne sont pas éligibles au FCTVA. En revanche, le Grand Besançon a déjà bénéficié du transfert de droit à déduction de TVA à ce titre.

Dépenses d'investissement en 10 : + 156 631,27 €

B/ Opérations financières n'impactant pas le PPIF 2010/2014

1. Régularisations des amortissements

Lors de la préparation du BP 2010, les amortissements sont calculés sur la base de prévisions de réalisations 2009. Il convient d'ajuster le montant des amortissements au vu des réalisations effectives de 2009. Ces opérations d'ordre sont équilibrées.

Dépenses de fonctionnement en 042 : - 236 120,66 €

Recettes d'investissement en 040 : - 236 120,66 €

2. Constitution de la provision « Matériels et équipements pour le nouveau CRR » sur le budget annexe CRR à compter de 2010

Suite à la résiliation du marché « Sonorama », il est proposé de redéployer l'enveloppe consacré à cet événement (160 K€/an prévue au PPIF 2010/2014) au sein des budgets de la compétence culture-tourisme-sports. Ainsi sur l'exercice 2010 :

- 47 000 € ont été redéployés par virements sur le budget principal pour les actions liées au schéma de développement touristique et les actions de développement culturel,
- 113 000 € sont transférés sur le budget annexe CRR, via la subvention d'équilibre, afin de constituer, dès 2010, une provision pour les investissements en matériels et équipements (parc instrumental, acquisition de matériel informatique et audio...) nécessaires au bon fonctionnement du nouveau CRR dans le cadre de la Cité des Arts et de la Culture.

Dépenses de fonctionnement en 65 : - 113 000 € (enveloppe Sonorama)

Dépenses de fonctionnement en 67 : + 113 000 € (subvention équilibre budget annexe CRR)

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 16 décembre 2010
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

C/ Subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes

En fonction des réajustements proposés sur les budgets annexes, il est proposé d'actualiser les subventions d'équilibre à verser par le budget principal aux budgets annexes.

	Montant voté BP 2010 + DM 1 et 2 2010	Montant proposé DM 3	Montant total
Subvention d'équilibre au budget annexe TRANSPORTS	10 459 761,05 €	0,00 €	10 459 761,05 €
Subvention d'équilibre au budget annexe CRR	4 100 714,78 €	113 000,00 €	4 213 714,78 €
Subvention d'équilibre au budget annexe ZONE DU NORET	22 533,00 €	-22 533,00 €	0,00 €
Montant total des subventions versées par le budget principal aux budgets annexes	14 583 008,83 €	90 467,00 €	14 673 475,83 €

D/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt, hors opérations emprunts revolving, est augmenté de 175 764,27 € et atteint 10 060 836,53 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 216 987,66 € pour atteindre 1 153 809,65 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2010+ DM 1&2	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP 2010+ DM 1&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel	77 155 747,28	-22 533,00	77 133 214,28	83 200 981,27	-41 666,00	83 159 315,27
Ordre	5 204 206,00	-236 120,66	4 968 085,34	95 794,00		95 794,00
Virement de section à section	936 821,99	216 987,66	1 153 809,65	0,00		0,00
TOTAL	83 296 775,27	-41 666,00	83 255 109,27	83 296 775,27	-41 666,00	83 255 109,27
Section d'investissement	Dépenses BP 2010+ DM 1&2	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP 2010+ DM 1&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel	30 681 550,23	156 631,27	30 838 181,50	13 551 243,98	-236 120,66	13 315 123,32
Ordre	95 794,00		95 794,00	5 204 206,00		5 204 206,00
Virement de section à section			0,00	936 821,99	216 987,66	1 153 809,65
Besoin de financement par emprunt				11 085 072,26	175 764,27	11 260 836,53
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving				9 885 072,26	175 764,27	10 060 836,53
TOTAL	30 777 344,23	156 631,27	30 933 975,50	30 777 344,23	156 631,27	30 933 975,50

Une présentation par chapitre est présentée en annexe

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2010 et le PPIF 2010/2014

1. Régularisation de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD)

Suite à l'audit de TVA, il convient de régulariser des titres émis en 2008 et 2009. Ces titres sont annulés puis réémis sans TVA. Ceci représente un gain budgétaire de 30 337,22 €. Parallèlement, les dépenses imprévues de fonctionnement sont augmentées de 30 337,22 €.

Dépenses de fonctionnement en 67 : + 551 585,78 €

Dépenses de fonctionnement en 022 : + 30 337,22 €

Recettes de fonctionnement en 74 : + 581 923,00 €

2. Transfert de droit à déduction de TVA

Dans le cadre de la DSP Transport urbain, un transfert de droit à déduction de la TVA est prévu. Il se fonde sur les articles 216 bis et quater de l'annexe II du Code Général des Impôts : l'autorité délégante peut décider de transférer au délégataire le droit à déduction de la TVA ayant grevé les biens qui sont sa propriété et mis à disposition du délégataire pour les besoins de l'exploitation.

Les sommes remboursées au titre de la TVA du 4^{ème} trimestre 2009 et des 2 premiers trimestres 2010 doivent être inscrites comptablement, soit 203 532 €. Ces opérations sont équilibrées.

Dépense d'investissement en 041 : + 203 532 €

Recettes d'investissement en 041 : + 203 532 €

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié, il demeure à 76 095,48 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié, il atteint 7 497 257 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée. Elle s'élève à 10 459 761,05 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses			Recettes		
	BP 2010+ DM 1&2	Dépenses DM3	TOTAL	BP 2010+ DM 1&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel	75 641 790,00	581 923,00	76 223 713,00	86 621 770,00	581 923,00	87 203 693,00
Ordre	3 489 665,00		3 489 665,00	6 942,00		6 942,00
Virement de section à section	7 497 257,00		7 497 257,00	0,00		0,00
TOTAL	86 628 712,00	581 923,00	87 210 635,00	86 628 712,00	581 923,00	87 210 635,00
Section d'investissement	Dépenses			Recettes		
	BP 2010+ DM 1&2	Dépenses DM3	TOTAL	BP 2010+ DM 1&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel	16 558 350,59		16 515 350,59	5 502 275,11		5 502 275,11
Ordre	206 942,00	203 532,00	410 474,00	3 689 665,00	203 532,00	3 893 197,00
Virement de section à section				7 497 257,00		7 497 257,00
Besoin de financement par emprunt				76 095,48	0,00	76 095,48
TOTAL	16 765 292,59	203 532,00	16 925 824,59	16 765 292,59	203 532,00	16 968 824,59

Une présentation par chapitre est présentée en annexe

III. Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

A/ Opérations financières impactant le Budget 2010 et le PPIF 2010/2014

Constitution de la provision « Matériels et équipements pour le nouveau CRR » sur le budget annexe CRR à compter de 2010

Le vote de la provision « Matériels et équipements pour le nouveau CRR » par le Conseil communautaire nécessite dès 2010 les inscriptions budgétaires ci-dessous.

Il est rappelé que cette provision est destinée à financer les dépenses d'investissement en matériels et équipements (parc instrumental, acquisition de matériel informatique et audio...) nécessaires au bon fonctionnement du CRR dans le cadre de la Cité des Arts et de la Culture. Elle sera constituée sur la période 2010/2014 d'une partie de l'enveloppe Sonorama prévue au budget principal (soit 324 K€ sur toute la période et 113 K€ sur la seule année 2010) et des crédits de charges de personnel non consommés sur l'exercice 2010 (estimés à 244 K€). Le montant total de cette provision s'élèverait à 568 K€ et sera libérée sur la période 2011/2014 selon les besoins.

Afin de permettre la constitution de cette provision dès 2010, il est proposé de :

- réajuster à la hausse la subvention d'équilibre (+ 113 K€) versée par le budget principal afin de permettre le transfert d'une partie de l'enveloppe 2010 Sonorama en vue de constituer sur le budget CRR, la dite provision,
- réajuster à la baisse les charges de personnel (- 244 K€) afin de redéployer ces crédits estimés non consommés sur le financement de la dite provision.

Recettes de fonctionnement en 77 : + 113 000 € (subvention d'équilibre : transfert enveloppe Sonorama)

Dépenses de fonctionnement en 012 : - 244 000 € (charges de personnel réaffectées à la provision)

Dépenses de fonctionnement en 68 : + 357 000 € (constitution de la provision)

B/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2010 et le PPIF 2010/2014

Régularisations amortissements

Dans le cadre de la mise à jour du patrimoine, il est proposé de régulariser les dotations aux amortissements.

Dépenses de fonctionnement en 042 : + 361 €

Recettes d'investissement en 040 : + 361 €

C/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié et atteint 3 090 896,80 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 361 € pour atteindre 102 021,37 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est augmentée de 113 000 € pour atteindre 4 213 714,78 €.

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses			Recettes		
	BP 2010+ DM 1&2	Dépenses DM3	TOTAL	BP 2010+ DM 1&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel	4 648 090,00	113 000,00	4 761 090,00	4 788 953,00	113 000,00	4 901 953,00
Ordre	38 480,63	361,00	38 841,63	0,00		0,00
Virement de section à section	102 382,37	-361,00	102 021,37			0,00
TOTAL	4 788 953,00	113 000,00	4 901 953,00	4 788 953,00	113 000,00	4 901 953,00
Section d'investissement	Dépenses			Recettes		
	BP 2010+ DM 1&2	Dépenses DM3	TOTAL	BP 2010+ DM 1&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel	9 165 035,48	0,00	9 165 035,48	5 933 275,68	0,00	5 933 275,68
Ordre				38 480,63	361,00	38 841,63
Virement de section à section				102 382,37	-361,00	102 021,37
Besoin de financement par emprunt				3 090 896,80	0,00	3 090 896,80
TOTAL	9 165 035,48	0,00	9 165 035,48	9 165 035,48	0,00	9 165 035,48

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

IV. Budget annexe Zone du Noret

A/ Opérations financières impactant le budget 2010 et le PPIF 2010-2014

Il est proposé de réajuster les dépenses et recettes de ce projet au vu des prévisions de compte administratif 2010. En 2010, l'échéancier de prévision de vente de parcelles ne se réalisera pas (120 000 €). De ce fait, aucune subvention complément de prix ne sera versée par le budget principal (prévision budgétaire 22 533 €).

Face aux prévisions de dépenses à hauteur de 8 000 € (travaux et frais financiers), de la reprise de résultats d'investissement antérieurs (3 614,79 €) un recours à l'emprunt de 4 385,21 € sera nécessaire (contre une prévision de remboursement d'emprunt de 117 577,79 €).

Les opérations d'ordre de ce budget en gestion de stocks sont de fait modifiées.

Dépenses de fonctionnement en 011 : - 2 570 €
 Dépenses de fonctionnement en 66 : - 18 000 €
 Dépenses de fonctionnement en 042 : - 163 103 €
 Dépenses de fonctionnement en 043 : + 2 000 €
 Recettes de fonctionnement en 70 : - 120 000 €
 Recettes de fonctionnement en 77 : - 22 533 €
 Recettes de fonctionnement en 042 : - 41 140 €
 Recettes de fonctionnement en 043 : + 2 000 €
 Dépenses d'investissement en 040 : - 41 140 €
 Dépenses d'investissement en 16 : - 117 577,79 €
 Recettes d'investissement en 040 : - 163 103 €
 Recettes d'investissement en 16 : + 4 385,21 €

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Zone du Noret

Le besoin de financement par emprunt, hors opérations emprunts revolving, est de 4 385,21 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de 22 533 € est supprimée.

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DU NORET						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2010+ DM 1&2	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP 2010+ DM 1&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel	28 570,00	-20 570,00	8 000,00	142 533,00	-142 533,00	0,00
Ordre	171 103,00	-161 103,00	10 000,00	57 140,00	-39 140,00	18 000,00
Virement de section à section	0,00		0,00	0,00		0,00
TOTAL	199 673,00	-181 673,00	18 000,00	199 673,00	-181 673,00	18 000,00
Section d'investissement	Dépenses BP 2010+ DM 1&2	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP 2010+ DM 1&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel	772 000,00		772 000,00	775 614,79		775 614,79
Ordre	57 140,00	-41 140,00	16 000,00	171 103,00	-163 103,00	8 000,00
Virement de section à section				0,00		0,00
Remboursement emprunt	117 577,79	-117 577,79	0,00	0,00	4 385,21	
Besoin de financement par emprunt				0,00	0,00	0,00
TOTAL	946 717,79	-158 717,79	788 000,00	946 717,79	-158 717,79	788 000,00

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

V. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunts revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°3

Le besoin consolidé de financement par emprunt est augmenté de 180 149,48 € et atteint 14 662 214,02 €.

Le besoin de financement par emprunt sur le :

- **Budget principal**, hors opérations emprunts revolving, est augmenté de 175 764,27 € et devient 10 060 836,53 €,
- **Budget annexe Transports** n'est pas modifié à 76 095,48 €,
- **Budget annexe CRR** n'est pas modifié à 3 090 896,80 €,
- **Budget annexe Déchets** n'est pas modifié à 1 430 000 €.
- **Budget annexe Zone du Noret**, hors opération emprunts revolving, est augmenté de 4 385,21 €.

Besoin de financement par emprunt après DM N°3 (hors opérations emprunts revolving)				
	BP 2010+ DM 1&2 2010	DM N°3	Total	% d'évolution
Budget principal	9 885 072,26	175 764,27	10 060 836,53	1,78%
Budget annexe TRANSPORTS	76 095,48	0,00	76 095,48	0,00%
Budget annexe DECHETS	1 430 000,00	0,00	1 430 000,00	0,00%
Budget annexe CRR	3 090 896,80	0,00	3 090 896,80	0,00%
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0,00	4 385,21	4 385,21	0,00%
TOTAL	14 482 064,54	180 149,48	14 662 214,02	1,24%

A l'unanimité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adoption de cette proposition de Décision Modificative n°3 au titre du budget 2010 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85

Contre : 0

Abstentions : 4

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 23 DEC. 2010

Annexe
Décision Modificative n°3
Présentation par chapitre

Budget principal

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges à caractère général	-113 000,00	74	Dotations, subventions et participations	-41 666,00
67	Charges exceptionnelles	90 467,00			
042	Dotation aux amortissements	-236 120,66			
023	Virement à la section d'investissement	216 987,66			
TOTAL		-41 666,00	TOTAL		-41 666,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
10	Dotations Fonds divers Reserves	156 631,27	021	Virement de la section de fonctionnement	216 987,66
			040	Dotation aux amortissements	-236 120,66
			16	Recours à l'emprunt	175 764,27
TOTAL		156 631,27	TOTAL		156 631,27

Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
67	Charges exceptionnelles	551 585,78	74	Dotations, subventions et participations	581 923,00
022	Dépenses imprévues	30 337,22			
TOTAL		581 923,00	TOTAL		581 923,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
041	Opérations patrimoniales	203 532,00	041	Opérations patrimoniales	203 532,00
			16	Recours à l'emprunt	0,00
TOTAL		203 532,00	TOTAL		203 532,00

Budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
012	Charges de personnel	-244 000,00	77	Produits exceptionnels (subvention d'équilibre)	113 000,00
68	Dotations aux provision (constitution provision)	357 000,00	78	reprises sur amortissements et provision (libération provision)	0,00
042	Dotation aux amortissements	361,00			
023	Virement à la section d'investissement	-361,00			
TOTAL		113 000,00	TOTAL		113 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
			021	Virement de la section de fonctionnement	-361,00
			040	Dotation aux amortissements	361,00
			16	Recours à l'emprunt	
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Budget annexe Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges à caractère général	-2 570,00	70	Ventes de terrains	-120 000,00
66	Charges financières	-18 000,00	77	Subvention complément de prix Budget principal	-22 533,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-163 103,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-41 140,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 000,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 000,00
TOTAL		-181 673,00	TOTAL		-181 673,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-41 140,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-163 103,00
16	Remboursement d'emprunt	-117 577,79	16	Recours à l'emprunt	4 385,21
TOTAL		-158 717,79	TOTAL		-158 717,79